

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté Vesoul, le 18 AVR. 2019

Unité Départementale Haute-Saône, Centre et Sud Doubs Antenne de Vesoul Subdivision 3

UDHSCSD/PR/BS/VA 2019 - 0412E Affaire suivie par Benoît SCHIPMAN Tél. 03.84.77.71.35 benoit.schipman@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 7 décembre 2018, vous avez porté à ma connaissance le changement de gabarit des éoliennes pour le parc éolien des Hauts de la Rigotte.

Ce changement a été adressé à la Direction Générale de l'Aviation Civile et à la Direction de la Sécurité Aéronautique de l'État, pour avis. Après examen des réponses apportées par ces services, il apparaît qu'il ne nécessite pas de modifier votre arrêté d'autorisation n° 70-2017-07-20-011 du 20 juillet 2017 modifié par l'arrêté n° 70-2018-09-05-001 du 5 septembre 2018.

Je vous rappelle que vous devrez faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-La-Pile, ainsi qu'à la direction de la sécurité civile Nord-Est située à Entzheim (67) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnelle du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes: les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF⁵ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Le fait de vous soustraire à ces obligations engagerait votre responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au courrier d'autorisation de la SDRCAM, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet

et par délégation, La Secrétaire Général

Monsieur le Directeur SAS ENERGIES DES HAUTS DE LA RIGOTTE 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

ISTETT-ROGRON

BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX – tel.: 03 84 77 70 00 / Fax: 03 84 76 49 60 Courriel: prefecture@haute-saone.gouv.fr

Le 4 juin 2019

Publicité du courrier en date du 18 avril 2019 adressé à l'exploitant.

En vue de l'information des tiers, le courrier est publié sur le site internet des services de l'État dans le département où il a été délivré pendant une durée minimale de quatre mois.

Délais et voies de recours

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut être déféré au Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

Le présent courrier peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.